

24 sep 2015 -16:54

Appartient à Conseil des ministres du 24 septembre 2015

Lutte contre la piraterie en mer

Sur proposition du ministre de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal accordant une autorisation à l'entreprise de sécurité maritime Transafe Maritime (UK) Limited afin d'exercer pendant deux ans des activités de surveillance, de protection et de sécurité à bord des navires en vue de les protéger contre la piraterie.

Ces activités de surveillance, de protection et de sécurisation des navires ne sont autorisées que dans les zones maritimes qui présentent un risque élevé de piraterie, comme définies par l'arrêté royal du 11 février 2013 fixant les zones maritimes pour l'utilisation de gardiennage privé contre la piraterie en mer. L'autorisation accordée est valable pour une durée maximale de deux ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>